



## Où inscrire mon enfant ?

Inscription en ligne sur <https://transport-scolaire.beauvaisis.fr/>

## Je ne retrouve plus mon identifiant ou mon mot de passe, comment faire ?

Cliquez sur "identifiant ou mot de passe oublié ?" et remplissez les informations demandées. Vous recevrez un mail avec vos identifiants ou un lien pour créer votre nouveau mot de passe.

## Quand inscrire mon enfant ?

Vous pouvez inscrire votre enfant sur <https://www.corolis.fr/> dès le 5 juin. Pour toute inscription ou renouvellement d'inscription pour la rentrée de septembre, la demande doit être formulée avant le 11 août. Après cette date, le réseau Corolis ne peut pas vous garantir que votre enfant disposera de son abonnement pour le jour de la rentrée.

## Qui doit s'inscrire ?

Les enfants de moins de 19 ans souhaitant emprunter les lignes du réseau Corolis.

## Quelles sont les conditions à respecter ?

- Avoir moins de 19 ans
- Utiliser les lignes du réseau Corolis. Voir les lignes du réseau sur : <https://www.corolis.fr/horaires-se-deplacer>

## Mon enfant ne remplit pas les conditions, comment faire ?

Si votre enfant a plus de 19 ans ou est dans une autre situation, retrouvez l'ensemble des tarifs sur <https://www.corolis.fr/tarifs-services>

Si votre enfant utilise également une ligne de la Région Hauts-de-France pour ses voyages entre son domicile et son établissement scolaire, nous vous invitons à l'inscrire sur leur site à l'aide du lien suivant : [https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr/crhdf\\_60/usager/index.php](https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr/crhdf_60/usager/index.php)

## Vous déménagez ou votre enfant change d'établissement scolaire, que devez-vous faire ?

Tout changement d'adresse ou d'établissement scolaire au cours de l'année scolaire doit être modifié sur le dossier de l'enfant en appelant le 03 44 45 10 11.



## Vais-je recevoir une nouvelle carte à la suite de mon inscription ?

Si votre enfant possède déjà une carte "Pass Oise Mobilité", vous recevrez au cours de l'été une nouvelle carte "Pass Pass". Celle-ci sera chargée à distance de l'abonnement annuel -19 ans lors de sa prochaine validation à bord d'un véhicule.

L'ancienne carte "Pass Oise Mobilité" ne sera plus valable à compter du 10 juillet 2023.

Si votre enfant ne possède pas de carte de transport. Vous recevrez, à votre domicile, une carte "Pass Pass" chargée de l'abonnement annuel - 19 ans.

## Mon enfant possède déjà une carte pass, dois-je venir en agence pour recharger mon Pass avec l'abonnement ?

Non, l'abonnement annuel - 19 ans sera rechargé à distance sur la carte de votre enfant lors de sa prochaine validation à bord d'un véhicule.

## L'abonnement est-il gratuit ?

Oui, l'abonnement annuel moins de 19 ans est gratuit. Une réinscription sur le site <https://www.corolis.fr/> est tout de même nécessaire chaque année.

## Avec l'abonnement, suis-je limité par un nombre de trajet ?

Non, votre enfant pourra voyager en illimité sur l'ensemble des lignes du réseau Corolis exceptés sur la Navette Express Hôtels, la ligne 518 et le service Corolis à la Demande.

## Combien de temps est valable l'abonnement ?

L'abonnement annuel - 19 ans est valable du 1er septembre au 31 août. Il faut tous les ans, effectuer le renouvellement d'inscription sur <https://www.corolis.fr/>